



LYCEE HOTELIER
Maurice Marland
Rue des Lycées
CS 70702
50400 GRANVILLE Cedex

**Formulaire de versement des 13% du solde
de la Taxe d'Apprentissage année =**

(Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019)

Siret	Raison sociale
Téléphone	Adresse
Courriel	
Partenaire	
Code Cabinet	
Nom Cabinet	

Masse salariale année de référence =	x 0,0884 %
0501850P Versement Libératoire à Payer =	

<input type="checkbox"/> Chèque n°	Banque :
Date :	à l'ordre du Lycée MAURICE MARLAND – GRANVILLE
<input type="checkbox"/> Virement :	IBAN : FR76 1007 1500 0000 0010 0005 025 - BIC : TRPUFRP1
	REFERENCE SIRET OBLIGATOIRE ET RETOUR DU BORDEREAU SIGNE

Adresse de Retour	Lycée MAURICE MARLAND
	159 RUE DES LYCEES
	50400 GRANVILLE

Comment calculer votre taxe

Masse Salariale (MS) Brute année (DSN Base sécurité sociale) x 0,0884 %, soit (0,68 x 13%)

-Si vous avez eu au moins un apprenti en cours d'année et que la MS est inférieure à 110 528 €, alors pas de déclaration à faire.

-Pour les entreprises du BTP majorez la MS de 11,5% au titre des indemnités de congés payés.

Fait à :

Signature et cachet de l'établissement

Le :